

CONSEIL D'ADMINISTRATION

23-02-07

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 7 FÉVRIER 2023 À 19 H 02 PAR VIDÉOCONFÉRENCE TEAMS

Étaient présents

M ^{me} Julie Barbeau	membre parent
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	membre parent
M. Alexandre Charest	membre parent
M. Sylvain Gagné	membre parent et Président
M. Éric Lepage	membre parent et Vice-Président
M ^{me} Véronique Marquis	membre du personnel, quitte à 20 h 15
M ^{me} Guylaine Pepin	membre du personnel, quitte à 20 h 15
M ^{me} Valérie Giaume	membre de la communauté
M ^{me} Amélie Pichette	membre de la communauté
M. Charles Doyle Poirier	membre de la communauté
M. Jean-François Rioux	membre de la communauté

Permanence :

M ^{me} Madeleine Dugas	directrice générale
M ^{me} Marie-Hélène Gagné	membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ
M ^e Cathy-Maude Croft	secrétaire générale
M. Jocelyn Michaud	directeur général adjoint

Membres du personnel invités :

M. Rock Bouffard	directeur du SRH
M. Éric Lévesque	directeur du SRI
M. Hugo Perry	directeur du SRF (intérim)
M. Carl Ruest	directeur du SRM et du Transport

Absences motivées

M. Jean Bélanger	membre du personnel
------------------	---------------------

23-02-07-292

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

23-02-07-293

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Agenda de consentement :
 - 3.1. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 novembre 2022 ;
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 13 décembre 2022 ;
 - 3.3. A) Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2023-2024 ;

B) Calendriers scolaires de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle 2023-2024

- 3.4. Entente concernant le programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures ;
- 3.5. Enregistrement d'une exploitation agricole au MAPAQ – Désignation d'un répondant ;
4. Règles de régie interne du Comité d'enquête et de déontologie – dépôt pour information ;
5. Révision budgétaire pour l'année scolaire 2022-2023 – Recommandation du Comité de vérification ;
6. Reddition de comptes pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 7 février 2023 ;
7. Comité de gouvernance et d'éthique et Comité des ressources humaines – Suivi des travaux en cours ;
8. Contrat de la directrice générale – Huis clos ;
9. Période de questions ;
10. Autres sujets ;
11. Levée de la séance.

23-02-07-294 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2022

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M. Charles Doyle Poirier et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 novembre 2022 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

23-02-07-295 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DÉCEMBRE 2022

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M. Charles Doyle Poirier et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 13 décembre 2022 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

23-02-07-296 CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2023-2024

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 8-4.02 de la *Convention collective locale du secteur des jeunes* ;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM), du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL) et du Syndicat du soutien scolaire des Phares (SSSP) ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

Il est proposé par M. Charles Doyle Poirier et résolu à l'unanimité d'adopter les documents suivants :

- le *Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2023-2024*,

- le document complémentaire au calendrier de la formation générale des jeunes intitulé « *Onze jours de congé communs à tous les élèves du préscolaire pour l'année scolaire 2023-2024* »

Ces documents, codifiés sous le numéro E105, sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-02-07-297

CALENDRIERS SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2023-2024

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 11-10.03 de la *Convention collective locale pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle* ;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM), du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL) et du Syndicat du soutien scolaire des Phares (SSSP) ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

Il est proposé par M. Charles Doyle Poirier et résolu à l'unanimité d'adopter les documents suivants :

- le *Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2023-2024* ;
- le *Calendrier scolaire de la formation professionnelle 2023-2024*.

Ces documents, codifiés sous le numéro E105, sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-02-07-298

ENTENTE CONCERNANT LE PROGRAMME DE QUALIFICATION GOUVERNEMENTALE RELATIF AUX HALOCARBURES

ATTENDU la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre* (RLRQ, chapitre F-5) qui permet à la ministre de l'Emploi d'établir des programmes de formation et de qualification professionnelles à l'égard de certains métiers ou professions ;

ATTENDU le *Règlement sur les halocarbures* (RLRQ, chapitre Q-2, r.29) qui prévoit notamment que certaines activités doivent être effectuées par des personnes possédant les connaissances et les attestations de qualification environnementales de la main-d'œuvre ;

ATTENDU la volonté de la ministre de l'Emploi d'offrir la formation sur les halocarbures exigée pour le programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures sur une base régionale ;

ATTENDU la volonté et l'intérêt du Centre de services scolaire des Phares, via son Services aux entreprises, d'offrir la formation sur les halocarbures sur les territoires desservis par les centres de services scolaires des Phares, des Mont-et-Marées, des Chics-Chocs, des Îles et René-Lévesque ;

ATTENDU le projet d'entente à intervenir avec la ministre de l'Emploi concernant la mise en œuvre du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures ;

Il est proposé par M. Charles Doyle Poirier et résolu à l'unanimité d'accepter les termes de l'entente entre le Centre des services scolaires des Phares et la ministre de l'Emploi concernant la mise en œuvre du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures et d'autoriser la directrice générale à signer l'entente pour et au nom du Centre de services scolaire des Phares.

23-02-07-299

ENREGISTREMENT D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE AU MAPAQ – DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT

ATTENDU que le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli – Mitis (CFPMM) exploite une ferme qui peut se qualifier d'exploitation agricole ;

ATTENDU que l'enregistrement d'une exploitation agricole auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) permet notamment de recevoir des conseils et différents services ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Phares de demander l'enregistrement de son exploitation agricole auprès du MAPAQ ;

ATTENDU la volonté du Conseil d'administration de désigner, à titre de répondant auprès du MAPAQ, le directeur du centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis ;

Il est proposé par M. Charles Doyle Poirier et résolu à l'unanimité de désigner le directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli – Mitis (CFPMM), M. Jean-Pierre Doucet, ou toute personne occupant la fonction de direction de ce centre de formation, à titre de répondant du Centre de services scolaire des Phares (CSSDP) et de l'autoriser à représenter le CSSDP pour l'enregistrement de l'exploitation agricole, la mise à jour ou le renouvellement de cet enregistrement ainsi qu'à toute demande de paiement dans le cadre du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

À cet effet, le répondant pourra prendre tout engagement et poser tout acte en relation avec ledit programme ou l'enregistrement, notamment faire toute déclaration, signer tout acte, document, consentement, engagement ou autorisation, transmettre tout renseignement ou document qui concerne l'exploitation agricole, élire domicile, recevoir signification et généralement faire tout ce qu'il jugera utile ou nécessaire dans les limites de la présente désignation.

Il aura accès à tout renseignement touchant cet enregistrement et ce programme et pourra discuter de toute matière s'y rapportant avec le personnel du MAPAQ.

23-02-07-300

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ D'ENQUÊTE ET DE DÉONTOLOGIE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le Comité d'enquête et de déontologie s'est doté de Règles de régie interne. Celles-ci sont déposées sur le site Internet du Centre de services scolaire des Phares et sont accessibles au public.

M^{me} Madeleine Dugas et les membres du conseil d'administration remercient M^{me} Cathy-Maude Croft pour le travail réalisé en collaboration avec les autres centres de services pour la mise en place du comité d'enquête et de déontologie et l'élaboration de leurs règles de régie interne.

23-02-07-301

RÉVISION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

ATTENDU la mise à jour du budget 2022-2023 réalisée à partir des résultats des états financiers audités au 30 juin 2022 et de l'évolution des revenus et des dépenses depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

ATTENDU la présentation des principales variations par rapport au budget 2022-2023 par la direction du Service des ressources financières au comité de vérification ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité d'accepter cette mise à jour des revenus et des dépenses du budget 2022-2023, à titre de rapport d'étape.

Ce document, codifié sous le numéro F106, est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

M^{me} Madeleine Dugas et les membres du conseil d'administration remercient M. Hugo Perry pour le travail réalisé en collaboration avec les membres de son équipe.

23-02-07-302 REDDITION DE COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2022 AU 7 FÉVRIER 2023

ATTENDU la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* ;

Il est proposé par M^{me} Véronique Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter la reddition de comptes des décisions prises dans le cadre du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 7 février 2023.

Ce document, codifié sous le numéro A152, est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-02-07-303 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE ET COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – SUIVI DES TRAVAUX EN COURS

M. Jean-François Rioux, Président du Comité des ressources humaines informe les administrateurs que les travaux du comité ont porté depuis le début de l'année scolaire essentiellement sur les sujets suivants :

- Processus de sélection du poste de direction générale et l'importance de documenter ce processus ;
- Plan de relève du personnel.

M. Éric Lepage, Président du Comité de gouvernance et d'éthique informe les administrateurs que les travaux du comité ont porté depuis le début de l'année scolaire essentiellement sur les sujets suivants :

- Suivi de la formation obligatoire pour les membres du conseil d'administration ;
- Retour sur la session de travail des administrateurs ;
- Cartographie et sondage auprès des administrateurs ;
- Sondage auprès des membres des conseils d'établissements pour le suivi de la formation obligatoire ;
- Analyse et décision de reporter l'opportunité de réviser le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* à l'an prochain.

À 20 h 15, conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les administrateurs membres du personnel, quittent la séance et ne participent ni aux délibérations tenues à huis clos, ni au vote relatif au sujet : *Contrat de la directrice générale*.

23-02-07-304 HUIS CLOS

À 20 h 17, il est proposé par M^{me} Valérie Giaume et résolu à l'unanimité de siéger à huis clos.

23-02-07-305 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 20 h 46, il est proposé par M^{me} Valérie Giaume et résolu à l'unanimité de siéger en séance publique.

23-02-07-306 CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (HUIS CLOS)

ATTENDU la résolution 22-12-13-290 concernant la nomination de M^{me} Nancy Prévèreault au poste de directrice générale ;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu entre le Président et M^{me} Nancy Prévèreault concernant les modalités du contrat d'engagement de la directrice générale ;

ATTENDU les discussions tenues à huis clos ;

Il est proposé par M^{me} Marie-Pierre Boucher et résolu à l'unanimité que le Conseil d'administration accepte les modalités du contrat d'engagement et mandate M. Sylvain Gagné, Président, pour signer ce contrat de travail pour et au nom du Centre de services scolaire des Phares.

23-02-07-307 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne du public n'est présente à la séance.

23-02-07-308 AUTRE SUJET

Aucun sujet n'est soumis.

23-02-07-309 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 48, il est proposé par M. Éric Lepage et résolu à l'unanimité de lever la séance.

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

